

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.  
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.  
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.  
A Paris, chez M. LÉOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Troismois.  
Lyon. . . . . 24 fr. 13 fr. 7 fr.  
Hors Lyon. . . . . 30 16 9  
Etranger. . . . . 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

### AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux, surtout en présence des nouveaux sacrifices que nous impose le versement du cautionnement, exigé par le décret du 10 août 1848.

Lyon, 17 Août 1848.

### Du principe démocratique.

III.

#### LA LOI D'ÉGALITÉ.

Nous avons essayé d'expliquer ce qui, dans notre pensée, constitue essentiellement la fraternité : nous avons esquissé ses origines et étudié ses influences sur l'humanité. Il nous reste à dire comment nous comprenons l'égalité, et, nos prémisses ainsi posées, notre travail d'investigation en deviendra plus facile et plus prompt.

Au premier coup-d'œil, il semblerait que ces deux principes sont tellement connexes que la définition de l'un sert à celle de l'autre ; que la fraternité implique l'égalité, et réciproquement.

Cependant, un examen plus attentif prouve bientôt que si elles arrivent au même but ; c'est par des voies différentes. La fraternité est surtout principe abstrait et métaphysique. Elle procède plutôt de l'âme que du corps.

L'égalité est principe concret et positif. Elle s'adresse plus directement aux intérêts qu'aux sentiments.

L'une est la loi divine ; l'autre, la loi humaine. Celle-ci est l'esprit, celle-là la lettre du Code éternel.

Aussi, de ce que, dans un précédent article, nous avons analysé les ressorts spécialement moraux que le christianisme fit jouer pour réaliser sur terre l'idée de fraternité, nous ne considérons pas notre tâche comme achevée, si nous n'étudions le côté pratique de la question, les applications matérielles qui en ont été tentées, les résistances ou les objections positives contre lesquelles on a eu à lutter.

C'est en quoi consiste principalement le droit égalitaire. Deux systèmes, — systèmes absolus, — sont en face, et jusqu'à ce jour, ils se sont combattus à outrance, sans même essayer de conciliation.

Le système de la propriété personnelle ou *individualisme*.

Le système de la propriété collective, ou *communisme*.

Le système de la propriété individuelle consiste dans la reconnaissance faite à chacun du droit, presque absolu, de jouir et user, à l'exclusion de tous autres, des biens acquis par succession, prescription, travail, échange et autres

moyens légaux. Nous voyons le droit de propriété prendre sa racine dans cet instinct de l'individu qui tend à se développer et par suite à s'approprier tout ce qui peut favoriser la conservation et le déploiement de sa nature. Piédestal de notre personnalité, il forme la base de l'édifice social et c'est sur ce roc de granit que sont assises, issues du mariage, les familles dont les agglomérations composent tout le pyramidal monument.

Envisagé sous ce point de vue, — en tant qu'il est expression et sauvegarde de notre libre individualité, — nul droit ne dérive d'une origine plus naturelle et plus légitime. Aussi, les communistes ne l'ont-ils pas entamé de ce côté. Ce n'est que le développement anormal du fractionnement territorial qui leur a donné prise.

Le morcellement ! — voilà le talon d'Achille... voilà le défaut de la cuirasse. C'est là qu'ils ont visé pour attaquer l'invulnérable géant.

Ils ont dit : — Sous la loi qui régit la propriété, chacun peut exiger la division des biens dont il a quote-part : chacun peut revendiquer son coin de terre, son quartier de maison. Par une suite naturelle, cette loi dissout la famille comme elle pulvérise la terre. Sous son règne, la famille ne comprend plus que le père, la mère et les *petits* ; car, devenus grands, ils se dispersent. L'individualisme est à son apogée ; la société n'en est plus une : elle n'est plus qu'une agglomération d'individus et de biens individualisés : elle rappelle le mot du despote qui la considérait comme un monceau de grains de sable.

Et cependant, l'air, les rayons du soleil, les plaines de la mer rentrent, malgré cette loi, dans la catégorie des fonds dont tous peuvent jouir en commun. Notre organisation sociale a même été forcée d'aller plus loin. Elle a dû laisser à la libre et commune disposition de tous et de chacun, les fleuves et leurs rives, les chemins, les promenades, les églises, etc., etc.

Partant de là, le communisme a imaginé la possibilité d'élargir le cercle du domaine public et par une suite de déduction, il est arrivé à la confiscation du sol au profit de l'Etat, à charge par lui de répartir entre tous les membres de la cité le travail et le produit.

Mais, tyranniques comme tous les sectaires, les communistes, — d'une part ont fait de l'égalité absolue et radicale, sans tenir compte des inégalités réelles de capacité, de volonté, de travail et de force ; — de l'autre, ils ont asservi à la règle commune la libre personnalité de l'individu, sans se préoccuper de cette atteinte à la liberté, ni du vide qu'effectuerait dans la production l'absence d'un aussi puissant moteur que l'intérêt personnel.

Double écueil contre lequel viendront se briser toute leurs théories.

Les gens de bons sens auxquels seuls nous adressons, comprennent, avec nous, que les deux systèmes qui nous occupent et dont le second n'est guère encore qu'à l'état de théorie, ont chacun un point de départ logique ; que leur

exclusivisme seul est l'unique source des inconvénients qu'ils engendrent, et que ces inconvénients s'évanouiraient aisément par une sage et équitable conciliation.

C'est là, ce nous semble, que doivent tendre tous les efforts. C'est à ce travail, tout à la fois de fusion et d'émondation que nous devons tous nous appliquer, — chacun dans la mesure de ses forces, dans la sphère de son activité et de son influence.

C'est là, comme nous l'avons déjà dit, que le pionnier doit porter la pioche et la sonde.

A lui de créer le système qui, donnant satisfaction à tous les besoins sans froisser aucun intérêt, réalisera pour le monde, enfin pacifié, l'égalité la plus complète et la fraternité la plus chrétienne.

Comme les fleurs des tropiques, — une nuit suffira alors à la liberté pour s'épanouir sur la tige jumelle.

### Élections. — CONSEIL GÉNÉRAL.

Nous croyons devoir appeler dès aujourd'hui l'attention de nos concitoyens sur les dispositions de la loi du 5 juillet dernier, qui prescrit la recomposition des conseils généraux et des conseils d'arrondissement. — Ces nominations doivent être effectuées dans douze jours. Il convient donc que les bons citoyens s'occupent au plus tôt de la désignation de candidats amis de l'ordre et des améliorations dont le besoin se fait généralement sentir.

Les attributions des conseils généraux des départements sont d'une haute importance, surtout dans les circonstances actuelles. Les membres dont ces conseils se composent sont les représentants de l'intérêt départemental dans le sens le plus étendu. Composé d'hommes énergiques, éclairés, animés de cet esprit d'économie si nécessaire, en présence des charges accablantes qui pèsent sur les contribuables, le conseil général du Rhône pourra rendre de grands services aux intérêts de nos populations.

Ajoutons que la loi nouvelle a voulu donner une publicité fort étendue aux travaux des représentants départementaux ; elle a décidé que leurs délibérations auraient lieu publiquement, à moins que la majorité du conseil ne décidât le contraire, éventualité que nous aimons à considérer comme peu probable.

Nous ne doutons pas que les conseillers élus à Lyon ne soient choisis dans un esprit de conciliation, parmi des hommes ayant fait déjà leurs preuves sous le rapport de la capacité et du patriotisme véritable. C'est l'intelligence et la connaissance du département, de ses besoins, de ses intérêts qui doivent surtout servir de base pour la désignation des hommes à qui notre population doit confier le mandat de la représenter auprès de l'agent de l'autorité centrale. Rien ne doit être négligé pour présenter aux électeurs des noms dignes à tous égards de réunir les suffrages les plus unanimes.

Après cela, espérons aussi que les élections départementales éveilleront plus de sollicitude que celles du conseil mu-

## FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

### Une soirée à l'hôtel de la présidence, à Paris.

Notre correspondant, M. P. N., nous adresse, sur la dernière soirée de M. Armand Marrast, des détails dont nous ne voulons pas priver nos lecteurs ; si les événements qui se déroulent leur ont enlevé une partie de leur actualité, ils ne leur ont pas retiré cet intérêt qu'un contour spirituel sait toujours répandre, même sur des sujets d'un ordre secondaire.

Paris, 4 août.

Je ne puis laisser passer sans mention l'inauguration de l'hôtel de la présidence par Armand Marrast. C'est un fait qui manque dans l'histoire de France, que celui-ci : le *National*, donnant des fêtes à Paris dans le palais législatif ! Le socialisme vaincu l'avant-veille, la *Réforme* attachée au pilori dans la journée même, et le soir, le journal d'Armand Carrel ouvrant les salons de la présidence d'une nouvelle assemblée constituante à la nation qui s'y rend en foule !

Le faubourg Saint-Germain étant absent dans cette saison, le silence profond des soirées et des nuits d'été, dans ce quartier, n'était interrompu que par le bruit des voitures et des piétons qui se rendaient à l'hôtel de la présidence. La place du Palais-bourbon qui, il y a quinze jours encore, était un camp, n'était gardée que par la garde républicaine transformée en cavalerie d'apparat, luxe accoutumé des grandes fêtes et des soirées officielles. Au lieu du peuple grondant, une haie pacifique de femmes curieuses, mêlées de couturières attentives regardant descendre les dames de

voiture, composaient toute la foule.

M. Sauzet n'avait pas donné de fêtes dans le même lieu depuis 1845. La chambre des députés estima que le grand dignitaire de la représentation nationale était logé trop à l'étroit. Des fonds furent votés pour agrandir l'hôtel du duc de Bourbon, échu en héritage au duc d'Aumale, et acheté par l'Etat cinq millions. Qui se fût attendu que celui qui enregistrerait le vote des députés en le persiflant, dans les colonnes du *National*, serait celui qui inaugurerait l'hôtel de la présidence.

La généalogie des présidents de l'Assemblée, qui finit à Armand Marrast, commence au duc de Cadore, que remplaça, je crois le duc de Richelieu. Au duc de Richelieu succéda M. Laisné ; à M. Laisné, M. Pasquier ; puis vint M. de Serre, dont M. Ravez occupa si longtemps le fauteuil. Le duc de Bourbon habita pendant toute sa vie l'hôtel qui avoisinait le palais de la seconde chambre. Ce ne fut qu'après sa mort que le duc d'Aumale, son héritier, donna l'hôtel en location à la présidence. M. Laisné avait occupé un petit appartement dans l'originaire, mais ses soirées étant très-recherchées et charmantes, on leua au président de la chambre un hôtel particulier dans la rue de Lille, hôtel jugé ensuite trop peu spacieux et auquel on plus grand fut substituée place Vendôme.

Les soirées de M. Pasquier furent plus austères que ne l'avaient été celles de M. Laisné. M. de Serre leur rendit leur éclat, que l'entrain et le charme de la conversation de madame de Serre augmentaient. M. Ravez acquit trop d'importance dans le parlement pour rester au-dessous de ses devanciers ; l'affluence continua à ses jeudis. Ceux qui ne s'y intéressaient pas politiquement s'y plaisaient et s'y amusaient. Lorsque le mouvement libéral de 1823 donna le fauteuil à M. Royer-Collard, M. Ravez ne put se consoler ni de la présidence ni du salon qu'il avait perdus. Il s'enferma dans un silence plein d'amertume et de ressentiment pour la chambre entière. L'ancien secrétaire-général de la questure, mis à la retraite en mai 1848, me donnait, hier soir, ces menus détails

sur le premier âge de la présidence, dans les salons resplendissants de l'ex rédacteur en chef du *National*.

Casimir Périer et Laffitte n'ont fait que traverser la présidence de la chambre des députés de 1830 à 1831. Dupin aîné et Sauzet se partagèrent le règne entier de Louis-Philippe. Nul ne pouvait mieux balancer les profondes épigrammes de Royer-Collard, qui étaient des événements comme ses discours, que les saillies moqueuses de Dupin aîné ; nul n'aurait mieux remplacé l'un et l'autre que M. Sauzet, si, au *vica comica* d'Horace, il avait joint le nerf ou, si l'on veut, la fibre politique qui lui manquait.

Tous ces hommes de la seconde dynastie présidentielle étaient transcendants comme les premiers.

Attendons un peu, avant de juger la troisième, qui commence à Buchez, s'élève dans Sénard et s'affaiblit dans Marie, avant d'échoir à Armand Marrast. Les soirées de la présidence étaient froides chez Dupin ; elles furent de moins en moins suivies jusqu'au 24 février. Ce n'était que l'ombre bien pâle des réunions vivantes et significatives des Laisné, des de Serre, des Ravez et des Royer-Collard. Pas le moindre intérêt n'y régnait, politique ou autre. On n'y venait, quand on n'y dinait pas, que pour payer une ou deux fois par session, son tribut au président, et ceux qui dinaient avaient disparu avant neuf heures.

Quoi qu'il arrivât, la soirée d'hier devait avoir une signification, et je me serais bien gardé d'y manquer. Pour Armand Marrast, c'était un achèvement de plus à l'ambassade de Londres. Je me hâte de dire que lord Normanby, avec sa noble et élégante désinvolture de gentleman, est venu y apporter son sourire et son serrement de main cordial au maître de la maison : sous ce rapport déjà, le but est atteint.

Il est remarquable, du reste, que l'Angleterre, jusqu'à présent, n'a pas laissé passer une seule occasion de faire politesse à la République.

Armand Marrast, depuis qu'il est revêtu de la présidence,

nicipal. Nous avons apporté dans le dernier essai du suffrage universel une tiédeur, une apathie que rien n'explique, que du moins rien ne justifie. Que les hommes attachés au succès des vrais intérêts du département, que ceux pour qui le patriotisme n'est pas un vain mot viennent prendre part à ces élections nouvelles. Dans les circonstances actuelles, le concours de tous est une garantie indispensable à l'intérêt général.

Il y a toujours de grandes hésitations au sujet de l'impression des pièces de l'enquête, et il n'est pas certain qu'un dernier effort ne sera pas tenté avant la distribution qui, en tout cas, n'aura pas lieu avant jeudi ou vendredi.

Il s'agirait, cette fois, d'expliquer à l'Assemblée qu'il y a dans les dossiers deux natures de pièces. Les unes appartenant à la partie politique du rapport, et qui seront imprimées, quelles qu'elles soient; les autres n'ayant trait qu'à des faits privés, et dont l'impression aurait plus d'inconvénients que d'avantages.

En dernière analyse, on demanderait à l'Assemblée de nommer une sorte de contre-commission qui devrait s'aboucher avec la commission d'enquête pour décider d'un commun accord quelles pièces pourraient être supprimées comme étant parfaitement inutiles à la démonstration politique des faits énoncés dans le rapport lui-même.

Pour définir, aussi clairement que possible, l'espèce de scandale qu'il s'agirait d'épargner au public, nous rapporterons le mot d'un membre de la commission, qui aurait dit qu'il y avait dans deux ou trois pièces de l'enquête matière à dix procès en séparation de corps.

Nous avons raison de dire hier qu'on aurait créé une nouvelle France avec les millions éparpillés par nos représentants.

Voici la somme des dépenses que coûtera l'affaire de juin, affaire provoquée par l'incurie de nos gouvernants de tous étages :

Dépenses des détenus,	950,000 fr.
Dépenses des blessés,	200,000
Dépenses des funérailles,	810,000
Capitalisation des pensions,	20,000,000
Dépenses des projectiles,	200,000
Secours généraux, dépenses du procès,	48,000,000
Transports des déportés,	4,960,000
Dépenses des condamnés,	3,525,000
Distributions, dépenses militaires,	2,750,000
Salaire des ouvriers,	16,000
Perte résultant de la stagnation des affaires,	24,000,000
Dépenses diverses hors du classement ci-dessus,	589,000
<b>Total général,</b>	<b>76,000,000 fr.</b>

Cette somme de SOIXANTE-SEIZE MILLIONS représente 38 millions de journées à raison de deux francs, et ce dernier chiffre, divisé par 100,000, nombre des individus qui étaient employés aux ateliers nationaux, donne 380 JOURNÉES, durant lesquelles ces travailleurs auraient pu être occupés, en donnant à cette somme un emploi lucratif.

Et qu'on le remarque bien, il faudrait ajouter à ces 76 millions les frais de premier établissement et la dépense du séjour des déportés aux lieux où ils seront conduits. Cette dernière seule ne peut être moindre de 25,000 francs par jour, plus de neuf millions par an. A ce taux, les 16,000 déportés coûteraient annuellement huit millions et demi.

#### Nouvelles de l'intervention.

On nous écrit de Paris, le 15 août :

« Les nouvelles que je vous annonçais hier, et que vous avez insérées avant nous, sont la violation du territoire papal par les Autrichiens.

« On prétend qu'à ces nouvelles il faut joindre la demande

officielle d'intervention par Pie IX, et une lettre autographe de Charles-Albert au général Cavaignac, lettre écrite, dit-on, avec une grande noblesse de sentiment. Le roi vaincu raconte les désastres de la campagne et fait appel à la fraternité française en faveur de l'Italie.

« Il paraît qu'une fois de plus les Anglais se sont joués de nous.

« Toutes leurs démonstrations pacifiques, leurs engagements de médiation, leurs conférences, messagers, ambassadeurs, tout cela n'était que comédie. Il s'agissait de gagner du temps, de lier les mains à la France pendant que Radetzki achèverait l'Italie; et maintenant que tout est fait et la force jouée, on nous envoie Bulwer, l'ennemi acharné de l'influence française, lequel déclarait très-poliment que la capitulation de Milan changeait la situation; que les bases adoptées il y a deux mois étaient détruites par le fait même que l'Autriche, s'étant réemparée (le mot est heureux) d'une de ses provinces (c'est de la Lombardie qu'il s'agit), il fallait la lui laisser.

« On ignore encore la nouvelle attitude que prendra le gouvernement en face de ce revirement. Quelques-uns prétendent qu'il subira la volonté de l'Angleterre, et que cette solennelle promesse jetée par la République à tous les peuples aura pour seul effet le maintien de l'intégrité du territoire du royaume sarde.

« Quelques optimistes ajoutent, il est vrai, que lord Palmerston a demandé une charte constitutionnelle pour Milan et Venise. D'autres prétendent, et le *Journal des Débats* est de ce nombre, que M. Bulwer n'avait aucune mission diplomatique. Mais les fréquentes entrevues de ce personnage avec MM. Cavaignac et Bastide suffiraient pour prouver le contraire, et que si l'on tait le bat de sa mission, c'est qu'elle nous est peu favorable.

« Parmi les mille bruits qui circulent, j'en saisis un au vol et je vous l'envoie, sans le plus garantir que s'il sortait de l'officine du *Constitutionnel*.

« On croit que Venise serait déclarée port franc. La Lombardie, constituée en état héréditaire, comme la Toscane, sous la protection de l'Autriche; Florence et Turin, arrondis à l'aide de Parme, Modène et Plaisance. »

P. S. — A l'instant, on m'affirme que le gouvernement vient de recevoir une réponse de Vienne qui terminerait honorablement et pacifiquement la question d'Italie.

Le général avait, à ce qu'il paraît, posé nettement et péremptoirement la question au cabinet autrichien; celui-ci a répondu qu'il prenait pour bases de la négociation :

1° Affranchissement de l'Italie, à moins qu'elle n'aime mieux retourner sous le sceptre de l'Autriche; 2° engagement de payer une portion de la dette publique; 3° conclusion d'un traité de commerce avantageux.

Si cela est vrai, tout est pour le mieux, et l'Italie a son sort entre les mains.

#### Visite des détenus.

Une réunion de représentants s'est formée hier matin dans les bureaux de l'Assemblée nationale; elle a pour but la visite des détenus dans les forts et les diverses prisons de Paris. La réunion se compose déjà de MM. Victor Hugo, Lagrange, l'évêque de Langres, Montalembert, David (d'Angers), Galy-Cazalat, Félix Pyat, Edgar Quinet, de Larochejaquelein, Demesmay, Mauvais, Vogne, Crémieux, de Falloux, Xavier Durrieu, Considérant, le général Leydet, Vivien, Portalis, Chollet, Jules Favre, Walowski, Babaud-Larivière, Antony Thouret.

M. Victor Hugo a exposé l'objet de la réunion. Il a dit qu'au milieu des réunions qui se sont produites au sein de l'Assemblée, et qui s'occupent toutes, avec un zèle louable et selon leur opinion consciencieuse, des grands intérêts politiques du pays, il serait utile qu'une réunion se formât qui n'eût aucune couleur politique, qui résumât toute sa pensée dans le seul mot *fraternité*, et qui eût pour but unique l'apaisement des haines et le soulagement des misères nées de la guerre civile. Cette réunion se composerait d'hommes de toutes les nuances, qui oublieraient, en y entrant, à quel parti ils appartiennent, pour ne se souvenir que des

souffrances du peuple et des plaies de la France; elle aurait, sans le vouloir et sans le chercher, un but politique de l'ordre civil dans le présent, c'est éteindre les fureurs de la guerre civile dans l'avenir. L'Assemblée nationale est animée des intentions les plus sagement patriotiques, elle veut punir les vrais coupables et amender les égarés; mais elle ne veut rien au-delà de la sévérité strictement nécessaire, et certainement, à côté de la sévérité, elle cherchera toujours les occasions de faire sentir sa fraternité. La réunion projetée provoquerait, selon les faits connus et les besoins qui se manifesteront, la bonne volonté et la généreuse initiative de l'Assemblée.

#### Banque nationale immobilière.

L'Assemblée nationale a pris en considération, il y a quelques jours, et renvoyé aux comités d'agriculture, du crédit financier et de législation, qui doivent incessamment faire leur rapport, un projet de décret qui lui a été présenté par une société formée sous le titre de Société centrale pour la création par l'Etat d'une banque nationale immobilière.

Ce projet a pour but d'hypothéquer les immeubles des particuliers qui en feraient la demande et qui recevraient en échange des bons ou billets hypothécaires. L'estimation des immeubles se ferait par un jury spécial qui s'entourerait de tous les moyens de garantie possibles. La propriété ne pourrait être hypothéquée que pour les deux tiers ou même la moitié de sa valeur. L'émission de ces billets serait illimitée ou limitée à deux ou trois milliards. Ces billets ainsi hypothéqués seraient garantis par l'Etat, qui prendrait alors un intérêt de 3 p. 0/0. « L'Etat, selon les affirmations de la Société, pourrait se passer de quelques impôts onéreux ou vexatoires. Les propriétaires, payés plus facilement de leurs loyers, et pouvant emprunter à un intérêt modique, feraient de nouvelles constructions, des réparations jugées nécessaires, ou achèveraient des bâtiments commencés. L'industrie, pouvant se procurer des fonds plus facilement, emploierait les ouvriers, et ferait par ses productions à bas prix une utile concurrence aux nations voisines. L'agriculteur, propriétaire ou fermier, pourrait produire en plus grande abondance. En un mot, en baissant le taux de l'intérêt, l'aïance pourrait partout renaître, et l'on aurait l'espoir de voir finir la crise financière. »

On nous écrit de Chambéry, 15 août :

« Une des craintes de la population savoisiennne était de voir une partie de son territoire annexé à la France, en échange de l'intervention. Une circulaire adressée par le gouverneur de Savoie à MM. les syndics ne permet plus de doute à cet égard. Dans aucun cas, la France n'a l'intention de s'agrandir aux dépens de la Sardaigne, et d'ailleurs, si une cession de territoire devenait nécessaire, la Savoie serait la dernière partie de ses Etats que le roi consentirait à abandonner. »

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« Il est entré avant-hier dans la Gironde une goëlette espagnole dans d'assez étranges conditions.

« Le gouvernement espagnol avait frété ce bâtiment pour déporter soixante prisonniers compromis dans les derniers troubles qui ont affligé la péninsule. A peine le navire eût-il gagné la pleine-mer que les passagers se révoltèrent. L'équipage, composé de neuf hommes y compris le capitaine, était hors d'état de résister.

« On s'empara du capitaine et on lui intima l'ordre de conduire le bâtiment dans un port français, sous peine d'être jeté à la mer.

« Le capitaine obéit et se décida à entrer dans la Gironde, ce qui eut effectivement lieu. Arrivé à Pauillac, cet officier vint mouiller sous les canons du stationnaire, et, sous le prétexte de faire viser ses papiers, eut avec le commandant de la station une entrevue dans laquelle il exposa sa situation.

s'est montré sous un aspect inattendu. Il a non-seulement le goût, il a l'entente des réceptions officielles, ce qui est un moyen comme un autre de reprendre en sous œuvre l'entente cordiale de M. Guizot; d'entretenir cette paix à tout prix, contre laquelle Armand Marrast, journaliste, avait tant crié. J'avais oublié de vous dire qu'il est marié à une Anglaise, et qu'il a gagné à son exil de cinq ans à Londres de parler anglais parfaitement : autre circonstance explicative de son titre d'ambassadeur présomptif.

Vous comprenez, d'ailleurs, que la République, telle que le *National* l'a faite, doit tenir à honneur de signaler son avènement avec quelque éclat. La première condition, c'était de faire renaître le luxe, ce grand entremetteur de l'industrie. Depuis son entrée en charge, le nouveau président achète des loges sur ses appointements, dit-on, et en gratifie les représentants qui ont des femmes ou des filles à mener aux différents théâtres. Il donne de grands dîners. De là aussi le grand concert qu'il donnait hier soir.

Dans ce rez-de-chaussée splendide, où il se déploie, rien ne rappelle la République qu'entendaient pratiquer Louis Blanc, Pierre Leroux et Proudhon; tout concourt à l'y faire oublier. Il n'existe sur aucun point de Paris un lieu de réception plus éclatant. Les magnificences de l'Hôtel-de-Ville sont égales, les salons du nouvel hôtel sont même plus franchement dix-huitième siècle, c'est-à-dire plus aristocratiques, s'ils sont moins grandioses que ceux de M. Rambuteau. Armand Marrast est logé en grand seigneur, au lieu et place du duc de Bourbon, comme le général Cavaignac, chez les héritiers de Mme Adélaïde, dont il est le locataire.

Trois immenses salles en avant, dont la salle à manger fait partie, et auxquelles correspondent, dans le fond, cinq salons de réception que termine une galerie superbe, s'ouvraient hier au monde élégant de la révolution de 1848, qui n'était pas tout à fait, je dois le dire, le monde élégant que recevaient dans leurs fêtes à l'Hôtel-de-Ville M. de Rambuteau, ou MM. de Broglie, Molé, Guizot et Duchâtel à l'hôtel de leurs ministères. Il n'en est pas moins vrai que toute la

nation à peu près était représentée chez le nouveau président, moins les deux extrêmes de la société française : le socialisme et le faubourg Saint Germain.

On s'apercevait en entrant que le maître avait pensé à tout. Les journalistes, ses anciens collègues, se prélassaient sur les divans des premières pièces. Les simples chasseurs de la garde nationale frôlaient de leurs épaulettes de laine, celles des colonels de leurs légions. A la différence de ce qui a lieu dans les salons du général Cavaignac, où la graine d'épinards brille partout et brille trop, l'armée était venue là en habit de ville à l'exemple du chef du pouvoir exécutif. A dix heures, celui-ci venait saluer l'amphitryon qui paraissait presque ému en lui pressant la main. On sentait que ces deux hommes n'étaient plus égaux. A côté d'Armand Marrast qui n'a pas cinq pieds, circulaient de jeunes gardes mobiles, décorés de la Légion-d'Honneur, qui ne lui venaient pas à la poitrine, mais dont le cœur pour cela n'était pas moins haut. Ces gamins héroïques représentaient le peuple dans les salons républicains. C'était on ne peut mieux entendu. Quelques-uns d'eux s'endormirent et ronflèrent par habitude, sur les bras dorés des fauteuils de satin, un quart-d'heure après que la retraite fut battue, dans les rues de Paris.

Ils s'éveillaient en sursaut et frotaient leurs paupières écarquillées à la splendeur insolente des lustres, quand l'orchestre donnait le signal du *Chœur de Sémiramis*, d'un *fragment du Désert*, de *Félicien David*, ou d'un *air d'Œdipe*. L'orchestre ne dépassa pas les limites de la *Muelle* et de *Guillaume Tell* dans la soirée. La *Marseillaise* avait été étouffée par l'enquête de ce jour-là.

Bastide et Trélat protestaient dans un coin contre l'imitation des vanités monarchiques, contre l'importation profane, dans la République, des glaces, des sorbets, des buffets en permanence. Ils protestaient par l'austérité de leur costume contre les doctrines de l'épître de Voltaire sur le luxe, et en faveur des mœurs de Salente que préconisait Fénelon. Trélat pensait peut-être mentalement aux misères réelles, qu'avaient accrues, sans en guérir aucune, les ateliers na-

tionaux. On raconte de Bastide, qu'à son ministère des affaires étrangères, hors la cuisinière de madame, on ne voit d'autres gens de service que les huissiers de l'hôtel, lesquels servent à table, et apparemment aussi dans les cuisines, les jours de gala.

Marrast protestait contre leurs protestations, en donnant la main aux dames qu'il conduisait courtoisement dans la galerie, tour à tour; et en envoyant aux hommes, y compris celui qui écrit ces lignes, les plus gracieux saluts. Trélat et Bastide pensaient peut-être que ce n'était pas la peine d'abattre la monarchie pour s'en faire les plagiaires, tandis qu'Armand Marrast penchait, lui, pour la République, en gants jaunes, entourée d'institution monarchiques, que rêvait Armand Carrel. On voit qu'on n'est pas d'accord sur la forme républicaine même au *National*.

La sphère des invités était fort étendue, car l'ancienne légitimité y comptait plusieurs de ses fidèles, et l'évêque d'Orléans lui-même n'avait pas cru devoir y faire défaut. Dupin aîné apparut dans son ancien hôtel, remis à neuf pour un autre que pour lui. On rencontrait MM. Gustave de Beaumont et de Tocqueville; mais j'ai essayé vainement d'y apercevoir Thiers et Odilon Barrot. J'y ai cherché en vain Lamartine, Ledru-Rollin ou Flocon. Aucun d'eux n'était là. Chose étrange! je n'y ai pas vu même Dufaure. C'est peut-être que le hasard, ou mes yeux, m'ont mal servi. Tous ces chefs de parti y avaient des soldats de leur armée, mais eux, ce me semble, y manquaient. Je n'y découvre que deux membres de l'ancien gouvernement provisoire, Arago convié au dîner, et Marie qui fait partie du ministère actuel!

Cela est significatif; cela doit avoir une cause, et me voilà ramené au point où je me suis arrêté dans ma lettre du 2 août, pour vous parler de Proudhon, et d'où je partirai dans ma prochaine lettre. Je ne mettrai celle-ci à la poste que dimanche, dans un département voisin de Paris, où j'aurai peut-être occasion d'envisager la situation du gouvernement actuel à d'autres points de vue.

P. N.

« Immédiatement, l'ordre fut donné à la garde nationale de Paillac de se réunir et de veiller à ce que le débarquement des détenus ne pût s'opérer. On signifia à ces derniers qu'à la moindre tentative le stationnaire ferait usage de la force. »  
« Les choses en sont là. La milice citoyenne de Paillac, montée sur une ceinture de chaloupes, fait bonne garde, en attendant les instructions qui ont dû être demandés à Paris. »

## Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 13 août.

**Le cit. président :** M. le ministre de l'intérieur a la parole.  
Un certain mouvement a lieu dans l'Assemblée.  
**Le cit. président :** M. de Larochejacquelein, je n'entends que vous ! (Oh ! oh !)  
**Le cit. de LAROCHEJACQUELEIN** avec humeur : Je ne parle pas !  
**Le cit. SÉNARD** dépose des projets d'intérêt local.  
**Le cit. président :** M. de Larochejacquelein, je n'entends que vous ! (Oh ! oh !)  
**Le cit. de LAROCHEJACQUELEIN** avec humeur : Je ne parle pas !  
**Le cit. SÉNARD** dépose des projets d'intérêt local.  
La suite de l'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition relative à l'abrogation des art. 414, 415 et 416 du Code pénal, relatifs aux coalitions d'ouvriers.  
Les citoyens Morin, Leblond et Benoist sont entendus dans la discussion.  
**Le cit. WOLOWSKI** appuie la proposition, qui est combattue par le citoyen Sevaistre.  
**Le cit. BOUCHER,** rapporteur, résume la discussion.  
**Le cit. BRUNET** demande le renvoi au comité de législation.  
**Le cit. GRANDIN** appuie cette demande et propose en outre le renvoi au comité de commerce et d'agriculture.  
La clôture est prononcée.  
Le renvoi au comité de législation est prononcé.  
**Le cit. TOURRET,** ministre du commerce, présente un projet de décret relatif aux primes pour la pêche de la morue.  
Mercredi, séance publique.  
La séance est levée à 5 heures 1/2.

## Travaux parlementaires.

Le comité du travail, après s'être occupé de la proposition de M. Dufournel, relative aux reboisements, a passé à la discussion de la proposition de MM. Ceyras et Pureur, dont le but est d'accorder un million de francs pour secourir les indigents invalides de la campagne.  
Le comité a décidé que M. Vergne serait chargé de s'entendre avec le ministre de l'intérieur pour savoir quel est le mode de répartition qui sera employé par le ministre.  
M. Ferdinand Barrot a fait ensuite un rapport sur une pétition de 20 mille familles d'ouvriers associés pour coloniser l'Algérie.  
Cette pétition a été prise en grande considération par le comité.  
— Le comité des cultes a arrêté que le gouvernement serait invité à donner son opinion sur la suppression des archevêchés et sur l'érection de six nouveaux évêchés. Il a ensuite émis le vœu que le gouvernement examinât s'il n'y aurait pas lieu de supprimer certaines succursales créées sans nécessité réelle, et à écarter définitivement le projet de réduction du traitement des cardinaux.

## PARIS, 15 août 1848.

Correspondances particulières de la LIBERTÉ.

Dans la commission de constitution, M. le ministre de la guerre s'est prononcé de la manière la plus formelle en faveur de la suppression absolue du remplacement. On assure qu'il a été constaté, au sujet de la polémique soulevée sur ce point dans quelques feuilles, que des compagnies de remplacement avaient créé des journaux à leurs frais pour défendre le maintien du commerce de la chair blanche, comme autrefois les colons subventionnaient des journaux pour plaider au profit de la traite des noirs. Il a été également avancé que des compagnies d'assurance avaient fondé des feuilles, en apparence politiques, pour défendre leur monopole, et enfin, que les intérêts lésés par la suppression de la contrainte par corps avaient également fait un fond commun pour faire prêcher dans la presse le rétablissement de la législation abrogée par le gouvernement provisoire.  
— Le préambule de la constitution a été refait, mais il est maintenu en principe ; on sait que la minorité en demandait la suppression. Il a été statué, après quelque débat sur le mode d'élection du président. L'élection par le suffrage universel et direct a été adoptée à la presque unanimité.  
— M. Longepied, qui était à la fois chef du Club des clubs, et proposé par M. Ledru-Rollin au maintien du bon ordre aux environs de l'Assemblée dans la journée du 15 mai, vient d'écrire, au rapporteur de la commission d'enquête, une lettre qui se termine ainsi :  
« Vous avez beau faire, messieurs du temps passé, l'avenir nous appartient. Malgré vos fers, vos cachots ; malgré vos violences, vos calomnies, nous marcherons à notre but, nous assurerons le triomphe de la République démocratique et sociale. La religion du Christ a triomphé par ses martyrs. »  
— Les commissions militaires continuent tous les jours leurs travaux. Depuis un mois que les quatre premières ont été nommées et quinze jours environ que quatre autres ont été mises en fonctions, le nombre des affaires qu'elles ont examinées s'élève déjà à près de 4,000, qui sont ainsi classées : 150 inculpés sont renvoyés au général commandant la division pour être traduits devant les tribunaux militaires ; 1,700 individus reconnus coupables d'avoir pris part à l'insurrection sont désignés pour la transportation ; plus 2,000 inculpés ont été mis en liberté par ordre de M. le général Bertrand, aussitôt après les décisions prises par les commissions militaires.

— On répand le bruit qu'un représentant du peuple, se disant chargé d'une mission du ministre des affaires étrangères, a parcouru la frontière du comté de Nice, en assurant qu'on négociait la réunion de ce pays à la France ainsi que la Savoie. Aucune mission de ce genre n'a été donnée à qui que ce soit.

— M. le ministre de la justice ayant été informé que divers magistrats, dont la nomination remonte à plusieurs mois, ne se sont pas encore rendus à leur poste, vient d'adresser aux procureurs-généraux de la République près les cours d'appel des instructions ayant pour objet de faire cesser immédiatement cet état de choses.

— On parlait beaucoup hier à la Chambre de l'importante déposition d'un sieur Ch... relative au 15 mai, et que le parquet aurait transmise tout récemment aux commissaires de l'enquête.

— Le *National* se prononce aujourd'hui contre le rétablissement de la chaire d'économie politique du collège de France, supprimée par le gouvernement provisoire, à l'instigation de M. Louis Blanc et au profit de l'enseignement armé du Luxembourg.

— Des lettres de la frontière du Maroc, reçues par Oran, rapportent que l'empereur se trouve en *sérieuse délicatesse*, (c'est l'expression du correspondant) avec l'Angleterre, et en hostilité déclarée avec l'Espagne. Il s'agit, du côté de l'Angleterre, d'un conflit existant entre le pacha de Mazagan et le consul général, M. Redmen ; quant à l'Espagne, le sultan redemande les îles Zaffarines, et les redemande à main armée.

— Une lettre de Novare, publiée par le *National*, accuse ouvertement les généraux piémontais de trahison, et leur reproche d'avoir fait, comme à plaisir, massacrer les compagnies volontaires d'étudiants, à cause des principes démocratiques qu'elles affichaient.

— Il reste en ce moment dans les prisons et dans les forts 8,258 prisonniers de juin, dont 518 malades. Il y a, en outre, 465 malades dans les hôpitaux et ambulances de Paris.

— Le gouvernement a fait faire le relevé des terres incultes qui appartiennent à l'Etat. Une commission dite commission de concession va être instituée pour établir le mode suivant lequel ces terres seront concédées.

— On a appris qu'indépendamment de la reconnaissance du général Aupick, la Porte venait de nommer un nouvel ambassadeur à Paris, poste resté vacant depuis le départ de Suleyman-Pacha.

— Indépendamment du coup de pistolet qui a été tiré contre son hôtel, M. Thiers a reçu, depuis quelques jours, un grand nombre de lettres anonymes menaçantes qu'il a remises au citoyen Ducoux, préfet de police.

— Le bruit est répandu que M. A. Marrast va partir pour Milan, où il serait chargé de négociations relatives à un traité de paix entre l'Autriche et le Piémont.

— Une batterie de siège a été démontée et expédiée, le 31 juillet dernier, de Strasbourg sur Paris. On pense qu'elle est destinée à l'armement des forts de la capitale.

— Un représentant, qui a fait une statistique des membres qui composent l'Assemblée nationale, a constaté que, sur 900 représentants, 580 paient le cens d'éligibilité à 500 fr.

— M. Dudon, ancien ministre d'état sous la Restauration, adresse d'Ostende, à M. Léon Faucher, la rectification suivante que nous trouvons dans le journal *l'Union* : « Dans la séance du 9 de ce mois, vous m'avez fait l'honneur de me citer ; vous m'avez prêté cette phrase : *La peine qu'il faut appliquer aux écrivains, c'est l'infamie, l'infamie, messieurs, les galères.* Ma réponse sera précise : je n'ai jamais dit cela ; vous l'avez inventé, citoyen représentant. »

« DUDON. »

## EXTERIEUR.

**Espagne.** — Les nouvelles de Catalogne sont complètement insignifiantes. Les troupes de la reine continuent à harceler les cabecillas carlistes et ceux-ci mettent chaque nuit quelque alcade à contribution.

A cela se bornent les récits de guerre. De Cabrera, pas un mot. On ne sait ce qu'il est devenu. Il trame quelque chose.

L'Aragon est tranquille.

Le Hampourdan est toujours agité par les bandes républicaines.

En Andalousie, une bande carliste s'est montrée à cinq lieues de Séville. On prétend, dans cette ville, que madame de Montpensier, malgré son état de grossesse, a reçu l'ordre de quitter immédiatement l'Espagne. On se perd en conjectures sur le motif de ce brutal exil.

La Navarre serait tranquille si de temps à autre, les chefs carlistes n'y faisaient appel aux mécontents et ne recrutaient de jeunes soldats à la cause de Montémolin.

**Prusse.** — A Königsberg, le parti militaire a eu le dessous. Là, comme partout, les uns crient : Nous sommes tous Prussiens ! Les autres : Nous sommes tous Allemands ! Les uns chantent l'air : *Je suis un Prussien* ; les autres répondent par l'autre air : *Qu'est-ce que la patrie de l'Allemand ?* Puis les clubs traversent la ville avec des drapeaux rouge noir et or, tandis que les réactionnaires affectent de porter la cocarde locale.

A Berlin, on a fait à l'Assemblée le rapport d'une pétition relative aux troubles de Schwednitz, où beaucoup de gardes bourgeois ont été tués par deux décharges des troupes. Une enquête aura lieu sur ce fait, qui agite fortement l'opinion.

Le roi de Prusse a dû partir le 12 jour Cologne, afin d'assister à l'inauguration de la cathédrale.

Il y a eu, à Berlin, dix-sept cas de choléra dans la même

journée : les médecins ont constaté que c'était bien le choléra asiatique. Ceci ne se rapporte qu'aux hôpitaux ; il y a eu de plus quatorze cas en ville, sur lesquels il y a eu treize décès.

A Cologne, la société démocratique a protesté, comme celle de Berlin en faveur de la Pologne, d'après le motif que l'Allemagne, engagée dans une lutte pour sa liberté, ne doit pas opprimer les autres nationalités ; elle termine en disant que l'Assemblée de Francfort, sortie à la vérité de l'élection indirecte, a, dans sa séance du 17 juillet, résolu d'incorporer les trois quarts du duché de Posen dans l'empire d'Allemagne qui n'existe pas encore, et s'est rendu coupable ainsi d'un nouveau partage de la Pologne et du même mépris de la liberté que le congrès de Vienne. La déclaration ajoute que le peuple allemand ne peut pas prendre part à l'ancien-tissement de la nationalité polonaise en faveur de la réaction, et dans l'intérêt d'un certain nombre de bureaucrates, de propriétaires et de trafiquants.

**Allemagne.** — INSPRUCK, 8 août. — Aujourd'hui, à huit heures du matin, l'empereur est parti avec la famille impériale pour Vienne. La députation de l'Assemblée nationale l'a devancée pour apporter cette heureuse nouvelle aux Viennois.

La *Gazette civique* est d'accord à dire que la garde portant son nom et la garnison étaient rangées sur deux rangs sur toute la route. L'empereur trouvera réunies les compagnies de chasseurs et ses fidèles tyroliens, qui l'attendent pour lui dire adieu.

**Autriche.** — VIENNE, 9 août. — La députation de l'Assemblée nationale envoyée à Inspruck, a adressé à l'Assemblée un rapport duquel il résulte qu'elle a été reçue en audience par l'empereur qui a déclaré qu'il s'empresserait de se rendre aux vœux de l'Assemblée en retournant à Vienne, bien que S. M. eût déjà antérieurement pris cette résolution. Ce rapport est daté du 5 août.

**Russie.** — Un manifeste de l'empereur, en date du 31 juillet, ordonne une levée de recrues, à raison de 7 par 1,000 âmes, dans les gouvernements de la moitié orientale de l'empire.

**Irlande.** — On prétend que Gordan a organisé un camp dans les montagnes et que les mineurs y accourent en foule. On s'attend à une nouvelle levée de boucliers.

Le contre-amiral Mackay, commandant en chef de la station irlandaise, a donné l'ordre à tous les bâtiments sur la côte d'Irlande, de visiter et saisir toutes les armes et munitions que les Américains pourraient tenter de débarquer sur un point quelconque.

Les évêques et les prêtres catholiques romains en Irlande, ont rédigé un mémoire pour demander à lord Clarendon d'employer son influence à obtenir de la reine une amnistie pour les délits politiques. Ce document a déjà reçu de nombreuses signatures.

## NOUVELLES LOCALES.

Malgré toutes les assurances de paix, confirmées encore par les dernières nouvelles venues de Vienne, le gouvernement de la République n'a pas oublié ce vieil adage : Qui veut la paix, se prépare à la guerre. C'est peut-être, du reste, le meilleur moyen de faire accepter à l'Autriche les conditions de notre médiation, que de l'appuyer de 40,000 haïonnettes. Aussi, chaque jour notre ville est-elle sillonnée par les régiments qui rejoignent l'armée des Alpes. Trois divisions seront avant peu réunies sur l'extrême frontière de Savoie, qu'elles sont prêtes à franchir. Les régiments formant la quatrième division, dragons, artillerie, infanterie de ligne, et compagnie du génie étaient passés ce matin en revue sur la place Bellecour, par le général Oudinot, accompagné d'autres généraux. Chacun a été frappé de la bonne tenue et des bonnes dispositions que manifestent les troupes destinées à une probable intervention. Ajoutons que la franchise toute militaire du général Oudinot, sa noble familiarité, lui ont acquis dans tous les corps de son armée une popularité de bonne augure pour le chef appelé, peut-être, à conduire le premier nos braves soldats au feu.

— Par arrêté du pouvoir exécutif, en date du 8 de ce mois, M. Rousset (Jules) est nommé préfet du département de la Loire.

— La population du royaume sarde, la Sardaigne et la Savoie comprises, est, d'après le dernier recensement, de 4,650,368 âmes ; le revenu annuel est de 79 millions ; les dépenses, en temps ordinaire, de 77 millions ; la dette est de 145 millions.

L'armée, en temps de paix, avait un cadre pour 25,000 hommes, et en temps de guerre pour 100,000 hommes.

La flotte se compose de trente voiles, dont quatre frégates de soixante canons.

La Sardaigne était, avant la guerre, un des petits Etats les plus prospères de l'Europe.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« La commune de Beausemant a été, dans l'après-midi du 14 courant, témoin et victime d'un phénomène atmosphérique sans exemple dans ces contrées. »

Après quelques heures de tonnerre sans pluie et lorsque le ciel présentait l'une de ces teintes rougeâtres qui rappellent le ciel d'Italie, une sorte de trombe de grêle est venue du nord-ouest se dirigeant vers le sud-est, et marquant son passage par d'incroyables dévastations.

Parmi les grêlons, qui étaient en grand nombre de la grosseur d'un œuf de poule, il en a été recueilli dont le poids dépassait un quart de livre ; leur forme était en général celle d'une ellipse aplatie et dentelée sur ses bords. Aussi leur

action sur toutes les récoltes pendant a-t-elle été des plus meurtrières ! Des vignobles entiers sont dépouillés même de leurs feuilles ; les arbres fruitiers, y compris les noyers, n'ont plus un seul fruit sur leurs branches, et chose bien malheureuse encore, la récolte de pommes de terre est regardée comme à peu près perdue parce que la tige se trouve détruite trop longtemps avant la maturité du tubercule.

Quant aux dégâts causés aux habitations, on peut en donner une idée en disant que la façade de l'une d'elles est criblée de trous dont quelques-uns ont près de deux centimètres de profondeur, et que des tuiles ont été brisées sous le coup de ces grêlons énormes dont les doyens de la commune ne retrouvent pas d'analogues dans leurs souvenirs.

Puissent les communes voisines n'avoir pas éprouvé le même sort.

— Décidément la garde mobile tient peu de compte des avertissements de la presse. Il semblerait qu'après l'éclat funeste de la rue Monsieur, elle aurait dû chercher, dans une conduite exemplaire, à faire oublier les reproches que lui a attiré son peu d'empressement à se soumettre aux lois qu'elle a mission de faire respecter. De continuelles altercations ont lieu chaque jour entre les agents de police et des groupes insubordonnés de la garde mobile.

On nous assure que, dans divers quartiers, le désordre a été poussé à tel point que des prisonniers, conduits à l'Hôtel-de-Ville par les gardes municipaux, ont été délivrés par un poste de cette milice. A Fourvière, dans la matinée de jeudi, une querelle aurait encore eu lieu, motivée par un acte peut-être intempêtif de la police, mais qu'en tout cas la garde mobile n'était pas chargée d'apprécier. Il s'agissait de ces nombreux mendiants qui, à toutes les solennités religieuses, encombrant le chemin parcouru par les fidèles. Les gardes municipaux ayant essayé de les disperser, quelques mobiles ont pris leur défense et forcé la police à la retraite.

— Nous ne cessons de réclamer justice égale pour tous : on nous interdit le transport, par ballots, de notre journal à St-Etienne et autres villes.

Et dans nos rues, sous les yeux de la police lyonnaise, si sévère pour la presse locale, on crie chaque jour l'Événement, le Père Duchêne, la Concorde, le Représentant du Peuple, le Pamphlet, la Vraie République, etc., etc.

Nous voudrions nous persuader que ces journaux arrivent légalement par la poste, mais comment le croire, quand on entend crier à un et deux sous des feuilles qui, si elle l'acquittent, auraient déjà à payer quatre centimes de droit de poste.

Ce n'est pas alors que la presse départementale, sacrifiée par l'Assemblée, lutte à grand-peine contre les envahissements de la presse parisienne qu'elle devrait rencontrer aussi peu de protection. Nous le répétons, nous ne demandons ni privilège, ni monopole, mais que ce qui est permis, ou du moins toléré pour les uns le soit pour les autres ; à ce prix seul la lutte est possible entre nous et les feuilles dont Paris inonde la province.

Toulon, 15 août. — Le bruit a couru de nouveau, avant-hier et hier, que des troupes devaient venir s'embarquer ici pour l'Italie, mais rien jusqu'à présent n'annonce que ce bruit ait le moindre fondement.

Il est probable que les fusils transportés à Livourne et à Gênes par les vapeurs le Giglio et l'Arno, dont nous avons annoncé le départ de notre port, seront tombés aux mains des populations de ces villes importantes, qui étaient ces jours derniers en proie à la plus vive agitation.

Soies. — AUBENAS, le 12 août 1848. — Les affaires qui avaient semblé s'arrêter dans les marchés de production, par suite des craintes de guerre, ont repris partout de l'activité.

L'intervention diplomatique de la France et de l'Angleterre, qui paraît devoir résoudre d'une manière pacifique les affaires d'Italie, a influé d'une manière sensible sur les cours.

A notre marché de ce jour, les soies de toutes qualités étaient fort abondantes ; les acheteurs montraient beaucoup plus d'empressement aux achats qu'aux marchés précédent ; les vendeurs résistaient, surtout pour les jolies qualités, qui ont été poussées de 30 à 33 fr. le kilog., et jusqu'à 34 fr.

pour quelques parties exceptionnelles. Les soies secondaires se sont payées de 25 à 30 fr. le kilog.

A Joyeuse, où le nombre d'acheteurs était considérable, les prix de 30 et de 33 fr. se sont aussi pratiqués pour la belle marchandise. — Ce marché, comme celui d'Aubenas, s'est clôturé avec une grande fermeté dans les prix.

A Anduze, Alais, St-Jean-du-Gard, on fait quelques balles en filature dans les prix de 40 à 41 fr. 50 c. le kilog.

Ce qui se passe actuellement dans les marchés du midi indique que dès le moment où les esprits seront rassurés sur les craintes de guerre, la hausse sur les soies pourra facilement faire des progrès.

A Marseille, comme par le passé, les qualités de titre sont complètement délaissées, tandis que les qualités fermes continuent à donner lieu à quelques transactions avec un léger avantage pour la marchandise.

Les ventes opérées sur ce marché pendant la semaine qui vient de finir, sont de :

23 balles Brousse C. D.,	à fr. 12 » à 12 50 le 1/2 kilog.
3 » Sellé,	12 » » » »
2 Brousse L. G.,	12 » » » »
1 Baffa,	10 » » » »

#### COUR D'ASSISES DU RHONE.

Audience du 14 août 1848. — Présidence de M. de Bernardy. — Assesseurs, MM. Garin et Briffault.

#### Vol avec effraction.

Marie-Catherine Auzy, femme Perrochin, logeait en garni le sieur Chambre (Barthélemy), tourneur sur métaux, et lui préparait, en outre, ses repas. Chambre, qui s'occupait beaucoup plus de vols que de son métier, payait peu la femme Perrochin. Un jour que celle-ci lui demandait de l'argent, Chambre s'emporta tellement, et fit de si terribles menaces, que la femme Perrochin, n'osant pas coucher chez elle, alla demander l'hospitalité à sa voisine. Le lendemain, elle trouva la porte de son domicile fracturée. Chambre s'y était introduit pendant la nuit, et lui avait enlevé une chaîne en or et quatre bagues en or. Sur la plainte de la femme Perrochin, Chambre fut mis en état d'arrestation ; l'on fit ensuite perquisition à son domicile, et l'on y trouva une assez grande quantité d'objets mobiliers qui étaient évidemment le produit de vols nombreux.

Dans les premiers moments, Chambre se reconnut, en effet, coupable. Bientôt, toutefois, il revint sur ses aveux, et persista dans ses dénégations devant la cour d'assises. Mais ces dénégations, démenties par les témoignages et les faits de la cause, n'ont pu l'arracher à la peine qu'il avait justement méritée ; et, sur le verdict du jury, qui déclarait Chambre coupable avec circonstances atténuantes, la cour l'a condamné à deux ans de réclusion.

#### ITALIE.

MILAN, 11 août. — Milan est tranquille en apparence, les Autrichiens observent une discipline assez exacte ; mais la ville, dont le commandement a été confié au prince de Schwarzenberg, est menacée d'une forte contribution ; un tiers des habitants s'est éloigné, à peu près tous les gardes nationaux sont sortis, leur nombre s'élève à plus de 20,000 hommes. Toute l'armée lombarde est aussi dehors : on compte encore près de 15,000 hommes tenant le pays du côté de Brescia, et décidés à résister aux Autrichiens.

Un corps de 2,000 hommes, sous les ordres de Garibaldi, qui tenait près de Côme, s'est replié sur le territoire suisse, où il a déposé les armes ; les Autrichiens ont occupé Côme. On n'évalue pas à plus de 25,000 hommes le corps d'armée autrichien qui a occupé Milan. Le moindre retour offensif du roi de Sardaigne aurait fait de nouveau évacuer cette ville.

— On écrit de Bellinzone :

« Le gouvernement du Tessin a mis un bataillon sous les armes à la solde fédérale, par mesure de précaution : un autre est mis de piquet. Les Autrichiens ont occupé Côme ; ils sont ainsi de nouveau sur la frontière suisse ; ils ont promis de se conformer à toutes les conditions d'un bon voisinage.

« Les réfugiés lombards, sur le territoire tessinois, forment une des plus grandes émigrations dont jamais aucun pays ait donné l'exemple. On leur prodigue la plus cordiale hospitalité. Le Piémont est aussi encombré de réfugiés. On

dit que les Autrichiens sont atterrés de cette manifestation significative et qui prouve jusqu'à quel point ils sont exécrés. Aussi, paraissent-ils vouloir revenir sur leurs premières menaces ; ils renoncent à lever la conscription qu'ils avaient levée dans d'autres villes ; ils n'ont point encore frappé Milan de contribution extraordinaire ; ils ont même diminué les droits sur le sel. — On dit que Radetzki, blâmé par son gouvernement, vient d'être rappelé. »

— Le ministère piémontais a protesté unanimement contre l'armistice signée par Salasco.

Demain arriveront les régiments de Savoie, Savone et Novarre-cavalerie. La garde nationale de Turin ira à leur rencontre sur la place Emmanuel-Philibert.

On affirme qu'une querelle a éclaté entre la garde nationale de Casale et quelques officiers de ligne.

Les journaux de Turin sont remplis de détails sur la levée en masse, qui partout s'opère avec le plus grand enthousiasme.

FLORENCE. — Le citoyen Lucien Murat, en mission extraordinaire en Italie, est parti de Florence pour Ravenne, le 8 août, à 5 heures.

11 août. — Hier, une députation de Massa et Carrara est venue donner au gouvernement l'assurance que la grande majorité des habitants était ardemment dévouée à la cause italienne, et que le petit nombre de mal intentionnés ne pourrait parvenir à neutraliser leur énergique résolution.

ROME, 9 août. — Depuis le vote de la chambre, favorable à la demande d'intervention, le peuple a voulu, par une manifestation solennelle, prouver son adhésion au désir d'intervention française émis par les députés. Une demande a été faite auprès de l'ambassadeur de la République. Sterbini a porté la parole au nom du peuple et des principaux habitants, il s'est efforcé de faire comprendre que la France et l'Italie devaient, dans l'intérêt de l'Europe, réunir leurs drapeaux tricolores.

L'ambassadeur a répondu avec de nobles et généreuses paroles, que toutes les sympathies de la France étaient acquises à la liberté et à l'indépendance italienne, et que, fidèle aux paroles proclamées à la tribune, elle ne permettrait jamais que l'Italie retournât sous l'esclavage des barbares.

Il a dit que la France, longtemps accusée d'un esprit de conquête, n'était pas intervenue parce qu'on ne le lui avait pas demandé ; que le jour est arrivé où il faut que l'Italie s'arme tout entière, pour prouver que la guerre est italienne et non française, et qu'il ne peut y avoir de véritable indépendance que celle qui sera conquise par l'Italie elle-même.

BOLOGNE, 11 août. — Toutes les villes des environs sont accourues au secours de Bologne. Le colonel Belluzzi arrive, suivi d'artillerie et de bataillons de volontaires. Quand ils auront rejoint, nous serons en mesure d'opposer une vigoureuse résistance à toute nouvelle attaque. Mais, Dieu merci, pour le moment, elle n'est pas à craindre, car l'ennemi est en retraite.

Toutes les positions sont en bon état de défense et parfaitement gardées.

Le comité est en permanence et veille à tout.

#### Bourse de Lyon du 17 août 1848.

Nord, 380 liq. proc. — Lyon, 351 25 liq. cour.; 352 50 liq. proc. — Loire, 310 comp. — 5 o/o, 73 25.

CONDITION DES SOIES. — Jeudi 17 août 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 39. — Ouvrées, 31. — Grèges, 8. — Dernier numéro, 614.

**Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ, est fixé ainsi qu'il suit :**

	Un an.	Six mois.	trois mois.	Un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

Etude de M<sup>e</sup> BRUYN, notaire, place de l'Herberie, 2.

#### A VENDRE,

Pour entrer de suite en jouissance,

### MAISON BIEN AGENCÉE

Située à la Mulatière,

Composée de rez de-chaussée et deux étages, avec cour, buanderie, jardin et terrasse. S'adresser à M<sup>e</sup> Bruyn.

#### ESSENCE CONCENTRÉE

#### De Salsepareille d'Amérique.

Remède entièrement végétal, pour la guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies de la peau et du sang.

L'usage de ce médicament est peu coûteux et ne nécessite ni dérangement, ni régime trop sévère. — Prix : 5 fr. le flacon.

A la pharmacie Camuset, place des Carmes, 14, où l'on trouve l'injection du docteur Luppi, qui guérit en peu de jours les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés. Le flacon, 5 fr.

LYON. — IMPRIMERIE DE NOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.

## BAINS CALORIQUES A VAPEUR SÈCHE, Rue BOURBON, 34, à l'entresol.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROQC a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette opération, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seraient immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, dérangements, tout se dissout ; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées ; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries ; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps ; dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles ; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours ; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries ; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires : vieilles gouttières.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison ; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROQC une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.